

CERTIFICAT MEDICAL

- Le certificat médical, répondant aux critères ci-dessous, devra être remis **au plus tard lors du 1er cours**.
- Dans le cadre des articles 193, 194 et 195 des Règlements Sportifs de la FFT pris en application des articles L. 231-2 à L. 231-2-2 du Code du Sport :
« L'obtention d'une première licence FFT est subordonnée à la présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an et attestant l'absence de contre-indication à la pratique du tennis et/ou du beach tennis et/ou du padel. La demande de licence mentionne qu'il s'agit d'une première demande. Ce certificat est délivré par un médecin du choix de l'intéressé. Il doit être rédigé en français ». (article 193)
- « La participation à une compétition officielle (championnat, tournoi, tournoi interne, etc.) est subordonnée à la production d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du tennis et/ou du beach tennis et/ou du padel en compétition (CMNCPTC) délivré par un médecin du choix du licencié. Il doit être rédigé en français. Le licencié devra présenter ce certificat ou sa copie (version papier ou version numérique) au juge arbitre de l'épreuve à laquelle il participe. La seule présentation de la licence ne pourra en aucun cas permettre la participation à une compétition officielle. » (article 194)
- « Le certificat médical est valable pendant un an à dater du jour où il a été délivré. » (article 195)

Je soussigné(e), *[nom du Praticien]*

.....
atteste que

ne présente aucune contre-indication à la pratique du Tennis, y compris en compétition

Aucune rature autorisée

Date : _____

<p><i>Un certificat sur papier à entête du médecin peut également être fourni</i></p>	<p>Signature du praticien</p> <p>_____</p>	<p>cachet du praticien</p> <p>_____</p>
---	---	--

La charte

Les règles d'or du SCUF Tennis

Cette charte précise les droits et les devoirs des enfants et de leurs parents.
Signer cette charte, engage chacun à RESPECTER les différents points suivants :

NOM et Prénom du joueur :

Je suis assidu et ponctuel

- Je suis assidu aux entraînements : lorsque je ne peux pas venir, je préviens l'entraîneur.
- Je suis ponctuel aux séances d'entraînement (après 10 minutes de retard, l'élève pourra être refusé)
- J'assiste à la totalité de l'entraînement (sauf autorisation de l'éducateur)

Je suis exemplaire et respectueux

- Durant l'entraînement, j'ai un comportement qui respecte la sécurité et les directives données par les éducateurs.
- Je respecte le matériel, les espaces mis à disposition, les autres joueurs et les éducateurs
- Je pratique mon sport dans un esprit sportif qui respecte l'adversaire, les arbitres et mes coéquipiers
- J'ai une tenue vestimentaire correcte, adapté à la pratique du Tennis (le port du Jean et de tennis de ville est interdit) et à la météo.

Je me tiens informé et je néglige pas l'administratif

- Je rapporte le dossier d'inscription et les documents demandés le plus rapidement possible
- Parfois en hiver, les terrains sont impraticables et donc interdits : Je surveille mes mails ou je consulte les moyens de communication électronique du Club pour être informé(e).
- Lorsqu'on me remet un document, je pense à le donner à mes parents ; surtout les convocations aux compétitions.
- Je tiens au courant le club de mes changements de téléphone ou de mail pour rester informé des événements sportifs

...ET SURTOUT, JE ME FAIS PLAISIR EN JOUANT AU TENNIS !

signature du joueur :

signature du tuteur légal

Et si vous aidiez le SCUF Tennis ?

Prénom , Nom, qualité :

- Je peux apporter mon aide en tant que bénévole au SCUF Tennis :

Régulièrement Ponctuellement

- Je peux être dirigeant pour le SCUF Tennis :

oui pas possible

- Je suis prêt à accompagner les enfants dans mon véhicule dans le cadre d'un co-voiturage pour se rendre sur les lieux de compétition

oui pas possible

- Je suis prêt à transmettre mes connaissances et consacrer un peu de temps en devenant « bénévole » (aide à la gestion, dons en nature, mécénat de compétence)

oui pas possible

- Je souhaite faire un don individuel au SCUF Tennis et j'abonde la cotisation

de € qui seront déductibles de mes impôts

- Je souhaite devenir mécène du SCUF Tennis pour la somme de € pour laquelle je bénéficierai de déductions fiscales

Tout soutien en temps ou en argent, même modeste, est précieux !

Les enfants en seront les bénéficiaires

Vous pouvez aider le SCUF Tennis et les enfants de diverses façons en fonction de vos possibilités :

◇ **Intervenir comme bénévole**, ponctuellement ou régulièrement en consacrant du temps à l'association en fonction de vos disponibilités (accompagner les joueurs en voitures lors des déplacements, aider à l'organisation des événements du Club, recherche de mécènes ou de sponsors, ...)

◇ **Aider financièrement :**

- En faisant un don individuel, déductible de vos impôts sur le revenu
- Comme mécène ou sponsor si vous êtes responsable d'entreprise, artisan (le mécénat offre d'intéressantes possibilités de déductions fiscales)

Signature

Fiche d'auto vérification du dossier d'inscription

DOCUMENTS	A fournir	Rendu
■ Fiche individuelle d'inscription relue, corrigée complétée et signée	<input checked="" type="checkbox"/>	
■ certificat médical à la non contre-indication de la pratique du Tennis (matrice fournie dans le dossier)	<input checked="" type="checkbox"/>	
■ Chèque(s) de règlement de cotisation avec le nom du joueur et les mois d'encaissement au dos (encaissement entre le 5 et le 10 du mois)	<input checked="" type="checkbox"/>	
■ le cas échéant, les Chèque(s) de cautions pour le Ticket Loisirs (80 €) et/ou le R'éduc Sport (50€) avec le nom du joueur	<input checked="" type="checkbox"/>	
■ 1 photo d'identité (avec nom et prénom au dos)	<input checked="" type="checkbox"/>	
■ 3 enveloppes timbrées	<input checked="" type="checkbox"/>	
■ Photocopie de la pièce d'identité	<input checked="" type="checkbox"/>	

Éventuellement

■ Document d'aide au SCUF Tennis	<input checked="" type="checkbox"/>	
----------------------------------	-------------------------------------	--

Le montant de la cotisation inclut la licence FFT. Elle constitue un forfait annuel et ne peut être réduite pour un arrêt temporaire ou définitif par l'adhérent de ses activités en cours de saison. En cas d'interruption des séances pour des raisons indépendantes de la volonté du SCUF, il n'y aura pas de remboursement possible.

Le règlement doit être effectué par chèque à l'ordre du SCUF remis à l'inscription. Une réduction est prévue pour les membres d'une même famille (parents, enfants mineurs) inscrits au SCUF lors de la même saison.